

HAPPY FEET COMPAGNIE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



L'inscription à Happy Feet Compagnie vaut acceptation du présent Règlement Intérieur.

> COURS DE L'ASSOCIATION :

Les cours sont dispensés à Saint Germain Lès Corbeil. 1, place Victor Hugo au Centre culturel et associatif Victor Hugo sous convention de mise à disposition des locaux par la mairie

> INSCRIPTION :

L'inscription est valable une saison de septembre à juin de chaque année. Le montant de la cotisation est de 15 euros par adhérent, et dégressif par famille.

Le règlement doit être versé dans son intégralité le jour de l'inscription par chèque*, espèces, coupons sport ou carte bancaire en ligne sur : www.helloasso.com.

*étalement du règlement possible de 1 à 5 chèques de septembre à janvier suivant le montant total à payer ;

Paiement espèces, coupons sport ANCV : Totalité à l'inscription.

> ABSENCE / ABANDON :

L'absence ou l'abandon des cours ne pourra donner lieu à un remboursement. L'abandon pur et simple des cours pour raison de santé de plus d'un mois pourra donner lieu à un remboursement dès le premier jour de l'arrêt au prorata des cours restants sur présentation d'un arrêt de travail ou justificatif médical alors il ne sera plus possible à la personne demandant le remboursement de réintégrer les cours jusqu'à la fin de la saison. Si lors de l'adhésion, un reçu a été établi pour remboursement auprès d'un Comité d'Etablissement ou tout autre organisme, dans le cadre d'absence pour raison de santé comme indiqué ci-dessus, il ne pourra être demandé un remboursement au prorata à l'association Happy Feet Compagnie uniquement sur la partie supportée par l'adhérent et sur présentation du justificatif du montant remboursé par l'organisme.

> ASSURANCE / RESPONSABILITÉ :

Chaque adhérent devra fournir lors de l'inscription une attestation d'assurance de responsabilité civile, ainsi qu'un certificat médical précisant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de la danse et/ou de la gymnastique selon les activités choisies. Les certificats médicaux sont désormais valables 3 ans.

Happy Feet Compagnie dégage toute responsabilité pour tout accident survenant d'une santé déficiente. L'association ne pourra pas être tenue responsable de tout accident survenant avant ou après le cours. En cas d'urgence médicale, le professeur est autorisé à appeler le 15. Happy Feet Compagnie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols des effets personnels des adhérents.

> COURS :

Les cours sont dispensés de septembre à juin pour la saison excepté pendant :

- Vacances de la Toussaint
- Vacances de Noël

- Vacances d'Hiver
- Vacances de Printemps
- Les jours fériés.

Il sera autorisé un cours d'essai gratuit pendant l'année pour chaque discipline.

Happy Feet Compagnie se réserve le droit d'arrêter un cours si le nombre de participants est estimé insuffisant, ce qui pourra donner droit à un remboursement des sommes versées au prorata déduction faite des cours déjà réalisés ou il sera possible de se réorienter vers une autre discipline à forfait équivalent sinon un complément financier sera demandé.

> RESPECT :

La politesse, la bonne tenue et le respect d'autrui sont de rigueur. Les adhérents doivent respecter le matériel mis à leur disposition. Toute dégradation du matériel ou de la salle entraînera le remboursement du nouveau matériel ou des travaux à réaliser par l'adhérent. Les adhérents sont priés d'attendre la fin du cours précédent avant de pénétrer dans la salle, sauf si le professeur les y invite.

> DROIT À L'IMAGE :

Happy Feet Compagnie se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie l'image des adhérents inscrits, dans le cadre des cours, spectacles et autres manifestations à des fins de publicité ou de communications sur tous supports.

Les élèves ne sont pas autorisés à filmer les cours sauf accord du professeur.

> CRISE SANITAIRE ET PROPRÉTÉ :

Suite à la crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face, nous vous demandons de respecter les gestes barrières à savoir : chaussures d'intérieur propres et réservées pour le cours, gel hydro alcoolique, bouteille d'eau OBLIGATOIRES. Merci de prévoir un sac dans lequel l'adhérent y rangera ses effets personnels (chaussures d'extérieur, sac à main, manteau ...)

Les cours en ligne ou en extérieur si possible seront aussitôt mis en place en cas de fermeture administrative, retrait de la mise à disposition des locaux par la Mairie de Saint Germain Lès Corbeil ou obligation de confinement.

En cas de crise sanitaire sans obligation de confinement, Happy Feet Compagnie fera son possible pour mettre en place une organisation avec maintien des gestes barrières, modulation des cours, afin de poursuivre les activités en toute sécurité et en accord avec la Mairie de Saint Germain lès Corbeil qui nous met à disposition les salles.

Happy Feet Compagnie se réserve le droit de modifier les conditions d'accès au cours en fonction des directives gouvernementales sanitaires.

Happy Feet Compagnie se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement des cours un adhérent pour non-respect du présent règlement intérieur sans remboursement des sommes versées.

Fait à Saint germain Lès Corbeil le 21 Juin 2022

La présidente : Sophie Cornée

Siège Social : 1, Place Victor Hugo 91250 SAINT GERMAIN LES CORBEIL • SIREN 902 385 830 00028

Adresse courrier : 6, avenue du Parc 91210 DRAVEIL

Tél : 07.69.85.00.17 - Mail : happyfeetcompagnie.contact@gmail.com - Site internet : www.happyfeetcompagnie.com